



RESEAU D'ATTENTION INTEGRALE POUR LA VIOLENCE DE GENRE

La Loi 5/2005, Intégrale contra la Violencia de Género de la Comunidad de Madrid recueille les mesures d'attention intégrale, multidisciplinaires et pour la protection des victimes de la Violence de Genre dans toutes les manifestations. Le Réseau d'Attention Intégrale pour la Violence de Genre comprend les centres pour les victimes de Violence de Genre, les Points Municipaux de l'Observatoire Régional de Violence de Genre, des services et des ressources.

Le réseau des centres pour les victimes de Violence de Genre est constitué par de ressources spécifiques, résidentiels et non résidentiels, a comme objectif l'attention pour les femmes, leurs enfants et personnes dépendantes victimes de la Violence de Genre. Les services principaux qui sont à la disposition sont l'hébergement, l'entretien, prise en charge psychosociale, conseil juridique, conseil pour l'emploi et sureté.

Le réseau des Points Municipaux de l'Observatoire Régional de Violence de Genre a été mis en place avec l'objectif d'élaborer des plans pour la prévention et la sensibilisation et la prise en charge des victimes. Ils offrent aussi information, conseil, dérivation et accompagnement pour les victimes de la Violence de Genre qui le demandent.

D'autres services et ressources, de caractère spécialisé, pour les victimes et leurs familles.

Ligne d'Information Générale : 012

CENTRES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE DE GENRE

CENTRES RESIDENTIELS

Les centres fournissent hébergement et entretien temporairement pour les femmes et leurs enfants. Au même temps ils développent des programmes d'aide et de conseil spécialisé ainsi qu'un appui aux victimes pour chercher des solutions stables.

1. **Centres d'urgence.** Son objectif est de fournir un hébergement sûr et immédiat, ainsi qu'un entretien et d'autres frais pour les femmes et leurs enfants pour un maximum de deux mois.
2. **Centres d'hébergement.** Son objectif est de fournir un hébergement sûr, ainsi que les moyens d'entretien et d'autres frais pour les femmes et personnes dépendantes, le temps nécessaire pour achever leur récupération, avec une limitation de douze mois.
3. **Appartements protégés.** Son objectif est de fournir un hébergement et un suivi psychosocial pour les femmes et personnes dépendantes qui ont fini le procès d'attention dans un centre d'hébergement et elles ont encore besoin d'aide pour réaliser leur autonomie avec un maximum de dix-huit mois.
4. **Centres pour les femmes victimes du trafic à des fins d'exploitation sexuelle qui désirent abandonner la prostitution.** Ces centres prennent en charge les femmes adultes qui désirent abandonner la prostitution et les femmes trafiquées avec des fins d'exploitation sexuelle. On offre aux femmes un hébergement temporaire et un programme d'intervention individualisé.
5. **Centres pour des jeunes filles victimes de violence de genre.** Ces centres prennent en charge des jeunes filles victimes de Violence de Genre qui ont des problèmes de dysfonction personnelle, familiale et/ou sociale qui n'ont pas d'appui familial et/ou de ressources économiques. Tous les centres offrent un hébergement temporaire et un programme d'intervention individualisé.
6. **Centre pour les femmes qui sont ou ont été en prison.** L'objectif de ce centre est de fournir un service d'accueil et de prise en charge intégrale pour les femmes qui sont ou ont été en prison, victimes de la Violence de Genre avec ou sans enfants, qui n'ont pas un appui familial ni des ressources économiques, en différentes situations pénitentiaires (liberté conditionnelle, femmes sans congés pénitentiaires...)

CENTRES NON RESIDENTIELS

Il s'agit de centres d'intervention spécialisée pour la récupération des séquelles qui souffrent les victimes de la Violence de Genre, soit la violence dans le couple, soit la plus spécifique violence sexuelle.

- 1. Centre d'attention psychosociale Programme MIRA.** C'est une ressource d'attention psychosociale spécialisée, qui a comme objectif la récupération émotionnelle et sociale des femmes, leurs enfants et les personnes dépendantes victimes de la Violence de Genre.
- 2. CIMASCAM.** Centre pour l'attention des femmes victimes d'agressions sexuelles. Son objectif est de fournir la prise en charge psychologique, le conseil, l'assistance et la défense juridique pour les femmes victimes d'harcèlement, abus et agressions sexuelles ainsi que la prise en charge de leurs familles.
On effectue aussi des activités de prévention, divulgation, sensibilisation et formation, grâce à la célébration de séminaires, journées...
- 3. Centre de jour pour les femmes victimes du trafic avec des fins d'exploitation sexuelle ou prostitution.** Son objectif est la prise en charge psychologique, le conseil et l'attention juridique pour les femmes victimes du trafic avec des fins d'exploitation sexuelle. On offre en plus de l'attention directe, des activités de sensibilisation et formation pour les professionnels impliqués.
- 4. Centre de jour pour femmes *Ayaam Hirsi*.** Son objectif est la prise en charge des femmes espagnoles et immigrées (surtout nord-africaines), victimes de Violence de Genre dues à des circonstances personnelles, familiales ou sociales. Le centre offre une information et un conseil psychosocial et juridique, il favorise l'autonomie personnelle et la responsabilité, et encourage l'entraide. Au centre on peut trouver une salle de jeux pour enfants et un service de médiation.
- 5. Centre de jour pour femmes *Pachamama*.** Son objectif est la prise en charge des femmes espagnoles et immigrées (surtout latino-américaines), victimes de Violence de Genre dues à des circonstances personnelles, familiales ou sociales. Le centre offre une information et un conseil psychosocial et juridique, favorise l'autonomie personnelle et la responsabilité, et encourage l'entraide. on peut trouver une salle de jeux pour enfants et un service de médiation.

POINTS MUNICIPAUX DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA VIOLENCE DE GENRE DE LA *COMUNIDAD DE MADRID*

Le réseau des Points Municipaux de l'Observatoire Régional de la Violence de Genre de la *Comunidad de Madrid* a été établi pour aborder la prévention de la Violence de Genre et la prise en charge des victimes d'une façon intégrale grâce à la coordination entre la *Comunidad de Madrid* et les Municipalités de la région.

Ses objectifs sont :

1. Établir des services de base municipaux pour la prévention de la Violence de Genre et la prise en charge des victimes
2. Établir une coordination dirigée à l'unification des critères d'intervention en ce qui concerne la Violence de Genre, sous la supervision de la *Dirección General de la Mujer*.
3. Offrir, dans le niveau municipal des services professionnels en ce qui concerne la prévention et prise en charge des victimes.

Actuellement, sous la coordination de la *Consejería de Políticas Sociales y Familia*, grâce à la *Dirección General de la Mujer* il y a un total de 52 Points Municipaux, constitués comme des lieux d'attention spécialisée.

Qu'est ce que l'on fait aux Points Municipaux de l'Observatoire Régional de la Violence de Genre ?

- Conseil juridique, prise en charge psychologique et sociale individualisée pour les victimes, suivi des *Ordenes de Protección* ou des résolutions judiciaires.
- Fournir information et orientation aux victimes
- Réaliser la dérivation et l'accompagnement des victimes qui le demandent aux ressources spécialisées.
- Prise en charge psychosociale individualisée aux femmes victimes de la Violence de Genre, leurs enfants, et les personnes dépendantes.
- Action préventive et de sensibilisation

A qui est-il adressé ?

- Aux victimes de Violence de Genre,
- Aux professionnels qui ont besoin d'information et de conseil sur le développement d'activités dirigées à la prévention de la Violence de Genre.



POINT DE COORDINATION DES ORDENES DE PROTECCION

C/ Los Madrazo 34, 3ª planta

Téléphone: 91 720 62 38

C'est l'unité administrative où les cours de justice envoient les *Órdenes de Protección* des victimes et depuis où on facilite la prise en charge et la protection, d'accord aux *Órdenes de Protección* et toutes celles qui correspondent en dépendant de la situation des victimes et de leurs enfants.

Le réseau de centres pour les victimes de la Violence de Genre de la *Comunidad de Madrid* comprend des ressources résidentielles et non résidentielles dirigées aux victimes de la Violence de Genre.

SERVICES ET DES RESSOURCES

- **Ligne 012 Femme** grâce à la ligne d'information de la *Comunidad de Madrid* 012
- **Guide de ressources pour les femmes** on line : www.recursosmujeres.org
- **Service gratuit d'orientation juridique** pour la femme : T. 91 720 62 47 (sur rendez-vous)
- **Réseau de points de l'emploi pour les femmes** : 20 bureaux de l'emploi
- **Programme d'attention pour les femmes adolescentes victimes de Violence de Genre dans leurs relations et à leurs familles.** L'objectif du programme est de reconnaître et de s'occuper de la Violence de Genre quand la victime directe est une femme mineure. On établit un premier niveau de consultation et d'orientation à travers un service gratuit, sur et confidentiel d'attention moyennant une ligne d'aide on line, un service de ligne téléphonique et une direction de courrier électronique, et un deuxième niveau d'attention et d'intervention grâce à une Unité d'attention psychologique spécialisée pour les jeunes filles adolescentes victimes de Violence de Genre dans leurs relations. On offre aussi une attention et consultation pour les familles.
- **Programme d'accompagnement psychosocial pour victimes de Violence de Genre dans le milieu juridique.** L'objectif du programme c'est de garantir que les femmes connaissent le milieu juridique ou elles vont déposer devant le juge et essayer de se sentir sûres, en écartant les possibles peurs et les incertitudes, grâce à la préparation du procès, l'évaluation des besoins de chaque femme pour adapter l'accompagnement et une coordination avec tous les professionnels impliqués
- **Programme ATIENDE.** Programme pour l'intervention sur les conséquences émotionnelles pour les femmes et les enfants victimes de la violence de genre, en collaboration avec la *Consejería de Sanidad*. L'accès se fait à travers des Centres pour les femmes victimes de Violence de Genre et les Points Municipaux de l'Observatoire Régional de la Violence de Genre de la *Comunidad de Madrid*. (PMORVG)
- **Programme d'aide pour les familles des victimes mortelles de la Violence de Genre de la Comunidad de Madrid.** Pour aider et s'occuper des familles des victimes mortelles, à travers une réponse immédiate en garantissant sa permanence par un suivi programmé. On coordonne aussi l'accueil en cas d'une agression grave sans résultat de mort, et dans ces cas le programme s'occupera des familles, en coordonnant les rôles des différentes ressources afin de garantir que la victime reçoit une attention appropriée.



Comunidad de Madrid

- **Aides individuelles pour favoriser l'autonomie des femmes victimes de la Violence de Genre.** ACCORD du 5 décembre de 2012 du Conseil de Gouvernement, par lequel on approuve le procédé de concession directe des aides individuelles pour favoriser l'autonomie des femmes victimes de la Violence de Genre. (BOCM nº 37, du 13 février de 2013)
- **Aides économiques de paiement unique, recueillie à l'article 27 de la Ley Orgánica 1/2004 du 28 décembre de Medidas de Protección Integral contra la Violencia de Género.** Ordonnance 218/2013, du 13 mars, selon laquelle on approuve la norme réglant la concession directe des aides économiques de paiement unique recueillie à l'article 27 de la Ley Orgánica 1/2004, du 28 décembre, de Medidas de Protección Integral contra la Violencia de Género (BOCM nº 79, du 4 avril de 2013).
- **Programme d'attention pour les victimes avec un handicap intellectuel (UAVDI)** mis en place par la *Fundación Carmen Pardo Valcarce*. Tel. 91 735 57 90. Ext, 712 et 306